

RECRUTEMENT

POSTE : DELEGUE(E) REGIONAL(E)
 REGION : Bretagne

Poste prochainement vacant : Délégué(e) régional(e) de l'ANFH Bretagne

dont la délégation régionale est située à Rennes

Il devra être pourvu au 02/07/2018

Ce poste est ouvert :

- ▶ par voie de détachement aux fonctionnaires de catégorie A ou B
- ▶ aux agents contractuels de la fonction publique appartenant à un grade de niveau catégorie A ou B
- ▶ aux salariés de l'ANFH
- ▶ aux cadres du secteur privé ayant une expérience dans le domaine de la formation professionnelle et du développement des compétences

Toutefois, un salarié d'une délégation régionale ne peut être candidat au poste de Délégué régional de cette même délégation.

Le Délégué régional est placé sous la responsabilité hiérarchique du Directeur général de l'ANFH.

- ▶ Il assure la gestion de la délégation régionale conformément aux valeurs de l'association.
- ▶ Il encadre, organise et anime l'équipe régionale.
- ▶ Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs stratégiques et des projets politiques définis par les instances nationales et régionales de l'association.
- ▶ Il identifie les besoins et assure un rôle de conseil auprès des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 et de leurs personnels.
- ▶ Il veille, dans sa région, au respect des dispositions législatives et réglementaires et à l'application des règles et procédures définies par les instances nationales, régionales et la Direction.
- ▶ Il participe à la représentation de l'ANFH auprès des organismes régionaux
- ▶ Il prend les initiatives utiles à l'accomplissement de ses missions et apporte conseils et propositions au siège national et aux instances.

Cette fonction nécessite dynamisme et motivation, connaissances approfondies et expérience professionnelle dans le domaine de la gestion :

- budgétaire et financière
- administrative
- de la politique et de l'ingénierie de formation
- des ressources humaines
- de projet

Rémunération prise d'emploi (de 47 000 € à 68 000 €) en fonction de l'expérience professionnelle

Les candidats doivent obligatoirement constituer un dossier-type de candidature

(à défaut, la candidature ne sera pas recevable)

à demander, par téléphone, auprès du secrétariat de la Direction générale de l'ANFH

(Karine ABICHOU ☎ 01.44.75.68.14 – ☎ 01.44.75.68.13) et à retourner, par voie électronique
 UNIQUEMENT,

à k.abichou@anfh.fr au plus tard **le 19/03/2018**

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de l'ANFH (www.anfh.fr)

Compléments d'information

1. MISSIONS DU DELEGUE REGIONAL

- *Gestion de la délégation régionale*

Domaines	Fonctions
<i>Gestion budgétaire et comptable</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Il met en œuvre les procédures et les règles budgétaires, comptables et financières nationales▪ Il assure la gestion budgétaire et comptable de la délégation régionale▪ Il est responsable, pour sa région, des opérations d'engagement et de paiement effectuées, conformément à la délégation de signature reçue du Président national
<i>Gestion des ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Il encadre, organise, coordonne et anime l'équipe régionale▪ Il évalue et construit le plan de développement des compétences de ses collaborateurs dans le cadre de la GPEC
<i>Gestion administrative</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Il veille au bon fonctionnement administratif de la délégation régionale▪ Il applique les règles, procédures et décisions nationales
<i>Gestion logistique et patrimoniale</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Il réalise les achats de la délégation régionale dans la limite de la délégation reçue du Président national▪ Il est responsable du bon fonctionnement des installations et équipements. Il veille au respect des obligations en matière d'hygiène et de sécurité et à la conservation du patrimoine.

- *Politiques régionales*

Domaines	Fonctions
<i>Politique de formation</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Il participe aux travaux des instances régionales dont il assure le secrétariat :<ul style="list-style-type: none">- élaboration et mise en œuvre du projet stratégique national ;- élaboration, mise en œuvre et évaluation de la politique et des plans d'actions régionaux
<i>Communication</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Il assure la promotion des actions, projets, produits et services de l'association en coordination avec les instances nationales et régionales.▪ Il met en place une politique d'animation et développe de la formation internes et externes, conformément aux orientations des instances régionales.▪ Il transmet les informations sur les travaux de la région au sein du réseau de l'ANFH, dans le but de mutualiser les expériences et les pratiques

- *Conseil - expertise - projet*

Domaines	Fonctions
<i>Ingénierie de formation</i> (<i>approche des besoins, achat de formation, dispositif pédagogique, élaboration de plans, évaluation...</i>)	<ul style="list-style-type: none">▪ Il apporte son assistance, ses conseils et son expertise aux niveaux régionaux et nationaux, aux établissements adhérents et à leurs personnels, dans les domaines de la gestion de fonds, de la formation et des dispositifs individuels
<i>Conduite de projets</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Il participe, tant au niveau national que régional, à des projets internes à l'ANFH et de partenariat avec les partenaires externes

- *Déontologie*

Le Délégué régional doit respecter des règles déontologiques à l'égard des organismes de formation et des organisations représentées dans les instances. En particulier, il ne doit pas avoir d'intérêt, de quelque nature que ce soit, dans les organismes de formation intervenant à l'ANFH.

2. PROFIL DE POSTE - COMPETENCES

Le Délégué régional, dans sa fonction de management, doit maîtriser les connaissances, développer les compétences et posséder les capacités suivantes :

Connaissances sur :

- la politique de santé publique,
- l'organisation et le fonctionnement des institutions sanitaires et sociales et surtout des établissements de santé publics, sociaux et médico-sociaux,
- les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'ANFH,
- la gestion des ressources humaines de droit privé et dans la fonction publique hospitalière
- la politique de formation professionnelle continue,
- l'ingénierie de formation,
- les relations sociales et les partenaires sociaux.

Compétences

Domaines	Etre capable de
<i>Management d'équipe et de groupe</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ encadrer et animer une équipe ▪ organiser, coordonner ▪ animer une réunion ▪ faire la synthèse
<i>Budgétaire et comptable</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ élaborer et suivre un budget ▪ appliquer les procédures comptables ▪ maîtriser les principes de gestion (<i>engagement, contrôle, paiement...</i>)
<i>Politique et ingénierie de formation</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ élaborer un dispositif de formation ▪ conseiller pour la définition et la mise en œuvre du processus de formation (évaluation des besoins, élaboration des plans...), dans les différents domaines de l'ingénierie de formation ▪ participer à l'élaboration et gérer un projet de formation
<i>Communication</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ rechercher l'information ▪ utiliser les technologies de l'information et de la communication ▪ rédiger, présenter, mettre en valeur, convaincre
<i>Projet</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ gérer un projet

3. INCOMPATIBILITES

- Un membre des instances ANFH d'une région (CRG, CGR, CPR), candidat au poste de Délégué régional de la même région, doit démissionner de ses fonctions dans les instances dès lors qu'il est nommé.
- Ne peuvent être candidates les personnes ayant des responsabilités décisionnelles ou de gestion dans un organisme de formation.